

Le 7 octobre 2010

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport
d'Hydro-Québec à compter du 1er janvier 2009
Planification de l'audience du RNCREQ et d'UC**

Dossier : R-3669-2008 phase 2

Chère consœur,

Suite à votre correspondance du 1^{er} octobre, le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) transmet les informations suivantes pour la planification de l'audience du dossier en rubrique.

Le RNCREQ transmet également ces mêmes informations relatives à l'Union des consommateurs (UC) pour les raisons exposées plus bas et par courtoisie pour ma collègue qui est indisposée actuellement.

Temps requis pour la présentation de la preuve conjointe du RNCREQ et d'UC

La présentation du RNCREQ se fera conjointement avec UC, par le biais de l'expert que nous avons retenu. Cette présentation aura une durée d'un maximum de 90 minutes et présentera les faits saillants des deux rapports d'expertise, ainsi que leurs amendements respectifs, produits par le RNCREQ et UC.

Liste et qualification demandée des témoins

Le RNCREQ et UC feront entendre un seul témoin, en l'occurrence, M. Philip Raphals.

La qualification demandée pour le témoin-expert, M. Raphals, est la même que celle qui lui a été reconnue en phase 1 du présent dossier, soit : **expert en réglementation des réseaux de transport sur le volet de la réglementation de la FERC.**

Ce témoin sera présenté conjointement par le RNCREQ et UC.

Disponibilités du témoin

Les intervenants souhaitent informer la Régie que leur témoin, qui assume la présidence du Comité aviseur sur les énergies renouvelables du Conseil d'administration du *Low Impact Hydropower Institute*, a des engagements professionnels aux États-Unis pendant le déroulement des audiences. Conscients du souci d'efficacité de la Régie, le RNCREQ et UC se plieront au calendrier d'audience mais seraient gré à la Régie si elle pouvait éviter de planifier le témoignage de M. Raphals le 22 octobre.

Temps prévu pour interroger les témoins

À eux deux, le RNCREQ et UC prévoient contre interroger les témoins du **Transporteur** pour environ 3 heures sur l'ensemble des sujets.

Comme nous ne disposons pas actuellement de l'information du Transporteur sur la présentation de sa preuve et les panels qu'il entend présenter, les intervenants ne sont pas en mesure de discriminer le temps de contre-interrogatoire en fonction des sujets et de la composition des panels. Les intervenants se réservent le droit de fournir cette information, après avoir pris connaissance de la planification d'audience du Transporteur.

Le RNCREQ prévoit également contre-interroger certains intervenants, dont EBMI et NLH (jusqu'à concurrence de 15 minutes chacun). Le RNCREQ demande également à la Régie de lui réserver globalement 15 minutes pour contre-interroger l'ensemble des autres intervenants, le cas échéant.

Le temps prévu pour l'argumentation et mode de présentation

Le RNCREQ est disposé de plaider oralement. Advenant le cas, sa plaidoirie serait d'environ une (1) heure. Cependant, si la Régie le souhaite, la soussignée est également disposée à plaider par écrit.

La procureure d'UC prévoit également une argumentation orale d'une (1) heure.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Jean Morel (HQT)
Me Eric Dunberry
Me Marie-Christine Hivon
Me Hélène Sicard (UC)
Philippe Bourke

